

Championnat Fédéral Sport d'Entreprise 2015 Promotion

Art. 1 – Organisation.

- A- Le championnat fédéral promotion se déroule scratch en équipe de 4.
- B- Il est organisé en 2 phases :
 - Une phase régionale les 11 et/ou 12 Avril 2015.
 - Une phase nationale les 27 et 28 juin 2015 à **TOULOUSE (Montaudran)**
- C- Dans chacune des phases régionale et nationale, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 - Participation.

- A- Ce Championnat se déroule suivant la formule de la moyenne plafonnée,
 - 1- Le total des moyennes additionnées des 4 joueurs (euses) sur les pistes doit être égal ou inférieur à 680.
 - 2- Le listing de référence est celui de janvier 2015.
- B- Le Championnat Fédéral est ouvert aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ et détenteurs d'une licence mixte représentant la même entité corporative de la même région. Toutefois, sur les pistes, un joueur titulaire d'une licence fédérale non mixte de la même région administrative que l'entité corporative, est autorisé par équipe.
- C- La composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte.
- D- De la phase régionale à la phase nationale, chaque équipe ne peut utiliser plus de 6 joueurs (euses) avec un maximum de 5 joueurs (euses) par phase.
- E- De la phase régionale à la phase nationale, aucun joueur (euse) ne peut faire partie de deux équipes différentes.
- F- Les conjoints ou enfants à charge sont autorisés à participer <u>sans limitation</u>, sous réserve d'être détenteur d'une licence mixte délivrée au titre de l'entité corporative concernée.

Art.3 - Engagements.

L'entreprise fait parvenir, à sa ligue (ou CSR bowling dans les ligues multidisciplinaires), le bulletin d'engagement, édité et transmis par le CNB, accompagné des droits fixés à 64 € par équipe (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue (ou CSR) qui fixe la date limite de réception des bulletins.

Art.4 – Phase régionale.

A- La phase régionale, qualificative pour la phase nationale, se déroule dans la région administrative concernée.

- B- Le lieu de la compétition est choisi par la ligue (ou CSR).
- C- Cette dernière est responsable de l'organisation de cette phase ; elle nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec les centres, attribue les pistes, encaisse les frais de parties (3,18 € par partie et par joueur) auprès des participant(e)s, règle les frais de parties au centre d'accueil et procède à l'achat et à la remise des récompenses.
- D- Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série.
- E- Le titre de Champion(ne) de Région est attribué sur le total des 6 parties.
- F- Le nombre de qualifié(e)s pour la phase nationale, par région, est fonction du nombre d'engagé(e)s; il est communiqué par le Comité National Bowling, le 7 Avril 2015 au plus tard.
- G- Les vainqueurs régionaux sont automatiquement qualifiés pour la phase nationale.
- H- Les forfaits pour la phase nationale sont tenus de le faire savoir auprès de leur ligue régionale. La ligue organisatrice procède au repêchage des équipes dans l'ordre du classement de la phase régionale jusqu'au 1^{er} juin 2015. Après cette date le CN Bowling repêche dans l'ordre du classement régional relatif au lieu de la finale nationale (Midi-Pyrénées)

Art.5 – Phase nationale.

- A- Elle est organisée par le CNB.
- B- Ce dernier est responsable de l'organisation de cette phase ; il nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec le centre, attribue les pistes, règle les frais de parties au centre d'accueil et procède à l'achat et à la remise des récompenses.
- C- La phase nationale réunit les 48 équipes qualifiées (Vainqueurs de régions et équipes qualifiées au prorata national) lors des championnats régionaux.
- D- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du CNB.
- E- Déroulement de la compétition :
 - Qualifications : Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 3 parties avec changement de paires de pistes à l'issue de chaque série.
 - Demi-finale : Les 32 meilleures équipes, à l'issue des qualifications, sont retenues pour cette demi-finale qui se dispute sur 3 lignes sans décalage. Les scores des qualifications sont conservés.
 - Finale : Les 16 meilleures équipes à l'issue de la demi-finale sont qualifiées pour cette finale qui se dispute sur 3 lignes sans décalage. Les scores des qualifications et de la demi-finale sont conservés

Art.6 - Titre décerné.

A l'issue de cette finale, le CNB décerne à la première équipe le titre de Champion Fédéral Sport d'Entreprise 2015 Promotion.

Art.7 - Divers.

- A- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables cette épreuve.
- B- Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.